

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil Municipal du 13 Avril 2026

PREAMBULE

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir.

Il doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal dans les dix semaines maximum précédant le vote du budget, conformément à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, la politique fiscale, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le ROB doit être transmis au Président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le ROB doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption et doit être mis à disposition du public au siège de la commune. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication ...).

➤ Contexte National

Après un parcours législatif très compliqué, une loi de finances 2026 a pu être mise en place en dotant la France d'un budget.

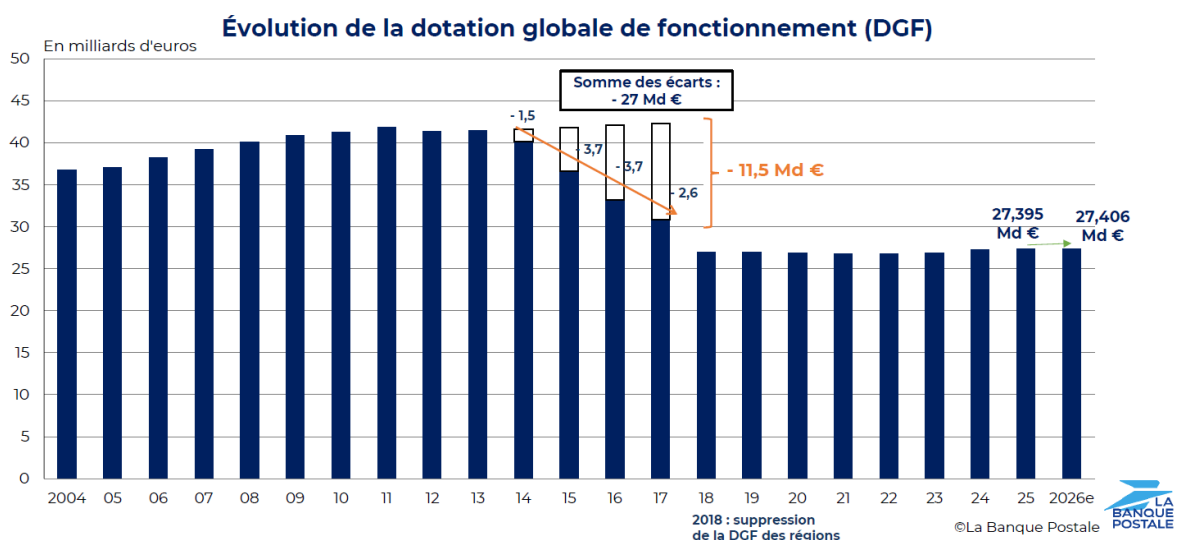
Ce budget 2026 a pour objectif de ramener le déficit de l'Etat à 5% du PIB (Produit Intérieur Brut).

Parmi les économies, les communes, EPCI, départements et régions devront endurer une ponction de 2.2 milliards d'euros.

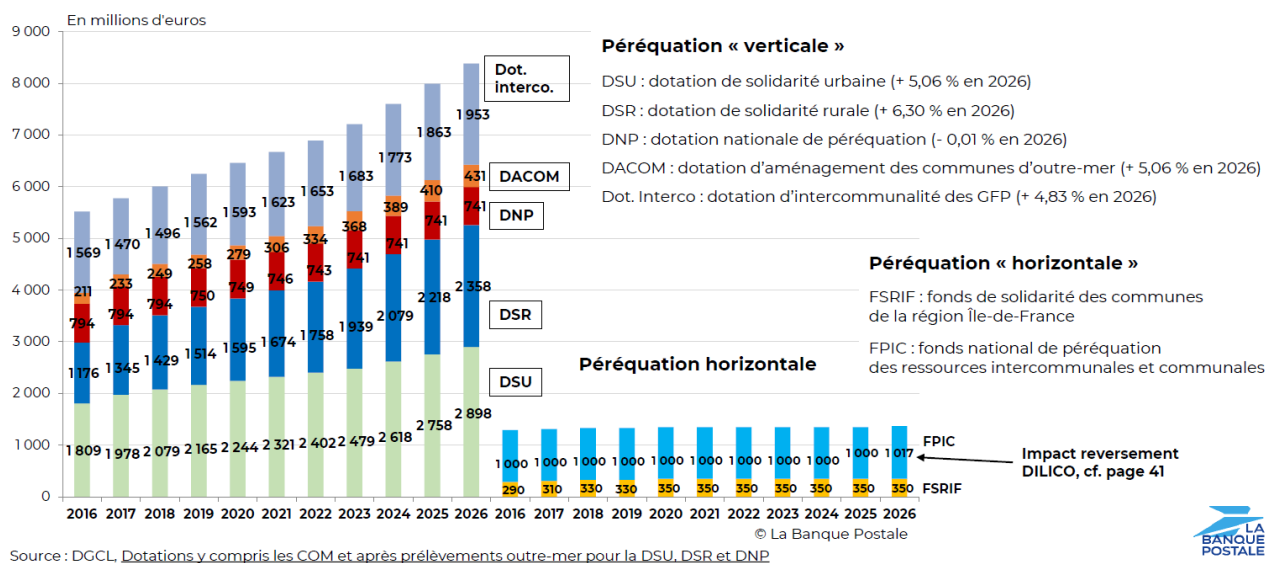
Ce budget 2026 est présenté comme un budget « de stabilité » pour les communes par le Premier Ministre.

Contrairement aux années précédentes, la principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est reconduite à son niveau de 2025 soit 27.4 milliards d'euros.

La stabilité de la DGF ne signifie pas que toutes les communes bénéficieront en 2026 du même montant de DGF qu'en 2025, en raison des différents critères de répartition (population, niveau de richesse, etc...).



La péréquation au sein du bloc communal :



Le Comité des Finances Locales a décidé que la hausse globale des dotations de péréquation (DSR et DSU) de 300 millions d'euros sera financée par les communes à hauteur de 80% (au lieu de 60% les années précédentes).

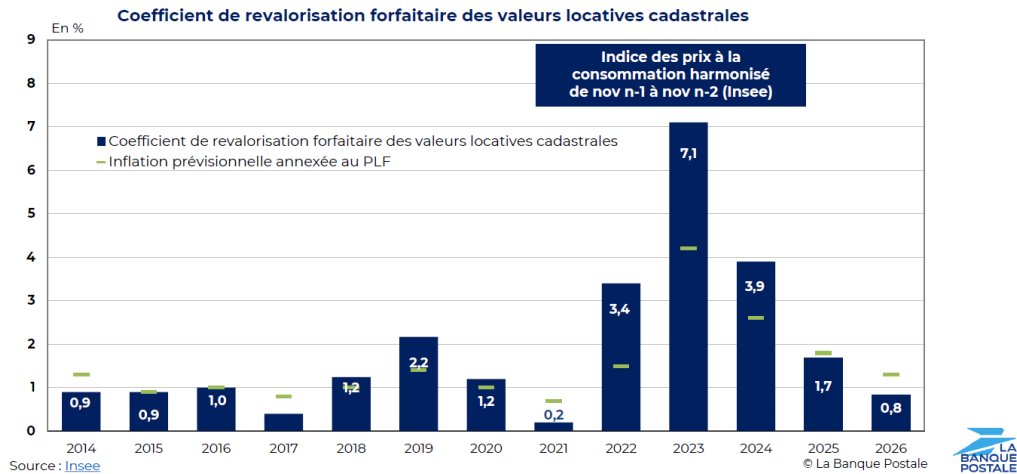
Contrairement à l'année dernière, les communes ne seront pas concernées par le dispositif de lissage des recettes DILICO, ce dispositif s'imposant aux Régions (350 millions), Communautés de Communes (250 millions) et Départements (140 millions).

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est maintenu, dont un milliard au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

L'Etat pérennise le fonds d'accélération pour la transition écologique des territoires appelé « fonds vert » mais en réduisant à nouveau son enveloppe qui passe de 1.15 milliards d'euros à 840 millions d'euros.

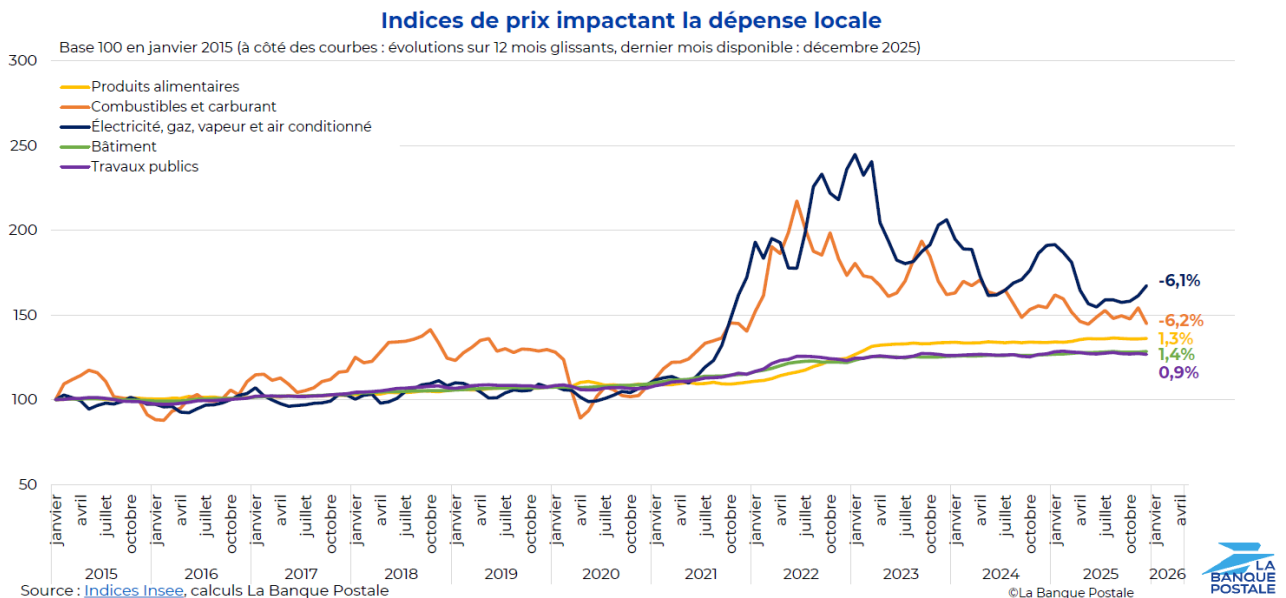
Ce fonds, complémentaire aux dotations d'investissement, répond à trois objectifs : renforcer la performance environnementale, adapter les territoires aux changements climatiques, et améliorer le cadre de vie.

Le taux de revalorisation des bases de fiscalité locale a été fixé à 0.80 % pour 2026.



Le gouvernement a par ailleurs, publié le 31 janvier 2025 un décret officialisant la hausse de 12% des cotisations employeurs à la CNRACL sur quatre ans, dont 3% en 2026.

Très présente en 2023 et 2024, pour se réduire en 2025, l'inflation résultant de diverses tensions économiques et politiques mondiales devrait impacter à nouveau les budgets des collectivités territoriales qui risquent de voir leurs dépenses augmenter plus vite que les produits, aboutissant ainsi à une réduction de leurs marges de manœuvre en 2026.



A cette difficulté s'ajoute celle de constater une hausse significative des coûts en matière de travaux d'investissements que ce soit à l'occasion de la conclusion des marchés mais aussi par l'effet des clauses de révisions de prix.

Le budget vert des collectivités territoriales est un document budgétaire intitulé « Impact du budget sur la transition écologique » qui présente l'impact environnemental des dépenses d'investissement à partir d'une démarche de cotation (favorable, défavorable, mixte, neutre et non-côté). Ce document devra être annexé au compte financier unique.

➤ Contexte Local

L'année 2025 a été marquée par une stabilité des charges réelles de fonctionnement (soit + 1.70 %) et une évolution des produits réels de fonctionnement (soit + 6.60 %).

L'augmentation de charges la plus significative concerne les atténuations de produits par l'effet de la régularisation pour deux années 2024 et 2025, de l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la Communauté de Communes (soit une hausse exceptionnelle de 78 000 €).

Les recettes de fonctionnement ont connu une progression significative des produits fiscaux (évolution des bases et des taux de taxe foncière) et une légère hausse des dotations d'Etat.

La capacité d'autofinancement (épargne brute) a retrouvé un niveau identique à celui des années 2021, 2022 et 2023, passant de 783 111 € à 991 106 € (soit 24 % des recettes réelles contre 20 % en 2024).

Ce phénomène, est dû à l'évolution des produits fiscaux en raison de l'augmentation des taux de fiscalité et une bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

L'exercice se solde par un résultat positif de fonctionnement de 576 591 € contre 289 968 € l'an passé.

La section d'investissement connaît un résultat négatif de – 296 733 €. Des reports importants existent (408 485 €) dans la mesure où la réalisation de certains projets a été différée sur l'année 2026, de telle sorte que cette section s'équilibre à – 705 218 €.

Ce déficit est financé par l'épargne antérieure qui s'élève désormais à 1 498 510 €.

La conclusion en 2023 d'un Pacte Financier et Fiscal régit désormais les relations financières entre la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et les communes membres.

En ce qui concerne la commune des Garennes sur Loire, les incidences budgétaires de ce pacte sont les suivantes :

- Possibilité de bénéficier d'un fonds de concours pour réaliser des investissements compatibles avec le projet de territoire communautaire dans la limite de 90 695 € sur la période 2024/2029 ; Celui-ci pourrait être affecté au financement de la future rénovation de l'école des Deux Moulins,
- Reversement par la commune des taxes d'aménagement perçues à partir de 2024, sur les zones d'activités économiques,
- Partage de la taxe foncière sur les futures constructions en zones d'activités économiques par un reversement de 75 % au profit de la CCLLA,
- Mise en place d'une méthode dérogatoire de répartition du FPIC afin d'aider les communes les plus fragiles, ce qui réduit la part revenant à notre commune d'environ 5 000 € par an.

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance met en œuvre les études préalables à un éventuel transfert de la compétence à l'horizon 2026 concernant la gestion des eaux pluviales actuellement exercée par les communes. Cette démarche va également permettre aux communes de se doter d'un schéma directeur dont le cout pour notre collectivité devrait avoisiner 100 000 €.

La commune est tenue à une obligation de production de logements sociaux en vertu de la loi SRU. A ce titre, le budget 2026 tiendra compte de dépenses destinées à favoriser l'implantation de logements sociaux et notamment de la contribution financière annuelle de 70 000 €, qui devrait être ramenée à environ 45 000 € par la levée de la carence par les services de l'Etat.

EVOLUTION COMPTES ADMINISTRATIFS

	2021	2022	2023	2024	2025
--	------	------	------	------	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits des services	241 245	269 230	292 967	310 314	314 289
Impôts et taxes	2 091 683	2 253 380	2 409 645	2 499 630	2 714 128
Dotations	1 037 351	1 026 001	980 198	960 204	1 011 562
Autres produits gestion	76 668	81 284	104 080	162 000	171 065
Atténuations de charges	48 754	45 698	32 342	17 810	2 280

PRODUITS REELS	3 495 701	3 675 593	3 819 232	3 949 958	4 213 324
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Produits financiers	80	-	168	284	220
Produits exceptionnels	34 193	39 589	17 174	22 388	7 992
Opérations d'ordre	47 172	61 842	82 544	78 755	34 360

TOTAL RECETTES	3 577 146	3 777 024	3 919 118	4 051 385	4 255 896
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caract général	761 350	933 254	964 159	1 038 630	1 018 231
Charges de personnel	854 517	919 295	969 914	1 036 705	1 041 892
Autres charges gestion	571 473	573 055	644 574	742 480	749 597
Atténuation de produits	212 494	260 915	261 441	327 073	394 039
Charges financières	33 140	29 520	27 166	21 959	18 459

CHARGES REELLES	2 432 974	2 716 039	2 867 254	3 166 847	3 222 218
------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Opération d'ordre	652 334	555 258	520 064	594 447	457 087
Charges exceptionnelles	6 105	4 212	1 208	123	-

TOTAL DEPENSES	3 091 413	3 275 509	3 388 526	3 761 417	3 679 305
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE	485 733	501 515	530 592	289 968	576 591
-------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

PRODUITS REELS	3 495 701	3 675 593	3 819 232	3 949 958	4 213 324
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

CHARGES REELLES	2 432 974	2 716 039	2 867 254	3 166 847	3 222 218
------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

CAF	1 062 727	959 554	951 978	783 111	991 106
------------	------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Ratio % des recettes réelles	30%	26%	25%	20%	24%
-------------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

EVOLUTION CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel	854 517	919 295	969 914	1 036 705	1 041 892
atténuation de charges	48 754	45 698	32 342	17 810	2 280

NET	805 763	873 597	937 572	1 018 895	1 039 612
------------	----------------	----------------	----------------	------------------	------------------

	5,52%	8,40%	7,32%	8,67%	2,03%
--	-------	-------	-------	-------	-------

Commentaires sur les écarts

La Capacité d'Auto-Financement (CAF) de 2025 s'est améliorée.
Elle représente désormais 24 % des recettes réelles de fonctionnement.

		2025/2024	2025/2021
PRODUITS	Impôts & Taxes	+ 8,60 %	+ 29,80 %
	Dotations	+5,30 %	-2,50 %
CHARGES	Charges à caract. général	-1,90 %	+33,70%
	Charges de personnel	+0,50 %	+21,90 %
	Autres charges de gestion	+0,90 %	+ 31,20 %

Analyse des écarts 2025/ 2024 :

Recettes de Fonctionnement :

- **Chap. 70 – Produits des services : + 4 000 €**
Augmentation des recettes de restauration scolaire.
- **Chap. 73 - 731 - Impôts et taxes : + 215 000 €**
Evolution des taux de fiscalité locale et des bases fiscales : + 232 000 €
Baisse des produits de droits de mutation : - 20 000 € (-15%)
- **Chap. 74 – Dotations, subventions : + 51 000 €**
- **Chap. 75 – Autres produits de gestion : + 9 000 €**
Augmentation des locations de salles (remise en service après travaux de l'Espace A. Moron)

Zoom sur les recettes et concours financiers :

- **Au chapitre 70**, sont inscrites les recettes de restauration scolaire, qui représentent la facturation des repas aux familles.

Ce chapitre comprend également les recettes liées aux concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, et les représentations spectacles.

Les tarifs sont soumis au vote du Conseil Municipal tous les ans, et connaissent généralement une revalorisation en fonction de l'inflation constatée et prévisionnelle.

- **Au chapitre 731,**

Les taux de fiscalité ont été revalorisés en 2025, tels que :

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe D'habitation (Résidences secondaires)	13,98	15,24
Foncier Bâti	41,11	44,81
Foncier non Bâti	36,46	39,74

Dépenses de Fonctionnement :

- **Chap. 11 – Charges à caractère général : - 20 000 €**

Augmentation du cout de l'énergie : + 18 000 €

Assurance Dommage Ouvrage : + 22 000 €

Frais de nettoyage des locaux : - 13 000 € - Reprise du nettoyage en régie -

Location de matériels : - 11 000 €

Frais de mission archivage : - 20 000 €

- **Chap. 12 – Charges de personnel : + 5 000 €**

- Evolutions de carrières individuelles

- Ménage en régie à partir du 1/11/2025, sur l'ensemble des bâtiments

- **Chap. 65 – Charges de gestion : + 7 000 €**

- **Chap. 014 – Atténuations de produits : + 67 000 €**

Régularisation de versement de l'attribution de compensation à la CCLLA, pour les années 2024 et 2025.

Zoom sur les subventions versées :

- **Au chapitre 011**, a été consommé le budget des crédits de fonctionnement des écoles publiques, pour un montant de 19 320€.

Ce budget correspond à des crédits dédiés aux fournitures scolaires et aux activités d'éveil, par école publique, par l'attribution d'un montant en fonction du nombre d'élèves par école, par un cout par élève. La participation par élève est soumise chaque année au Conseil Municipal et est révisable en fonction de l'inflation entres autres.

- **Au chapitre 65**, versements des subventions en 2025, répartis tels que :

Associatif	12 250,00 €
Social, solidarité	5 575,00 €
Divers	1 400,00 €
Sports	20 550,00 €
Scolaire et périscolaire / Enfance-Jeunesse	315 656,35 €
Subventions de fonctionnement aux ménages	4 072,15 €
Subvention au CCAS Les Garennes Sur Loire	14 000,00 €

Les différentes subventions seront proposées au Conseil Municipal, sur ce même principe pour l'année 2026.

A ce même chapitre, figurent également les subventions versées aux écoles privées sous contrat d'association (129 429€). Cette participation aux dépenses de fonctionnement, par contrat d'association, fixe une aide par un montant défini par élève (présent à la rentrée de septembre et résident sur la commune). La participation par élève est soumise chaque année au Conseil Municipal et est révisable en fonction de l'inflation entres autres.

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

La construction du budget primitif 2026 obéit à plusieurs principes :

- Le principe de prudence,
- Une réflexion à mener sur l'évolution des taux de fiscalité,
- La volonté de maintenir un endettement mesuré.

➤ Respect des engagements électoraux

Des engagements pris par le précédent Conseil Municipal, figureront au budget primitif 2026 à l'image des travaux de rénovation et modernisation des équipements sportifs, ainsi que les travaux concernant le réaménagement du quartier des Places/La Limousine.

Les présentes perspectives budgétaires intègrent le projet de la rénovation de l'école des 2 Moulins et l'extension de la Salle du Petit Louet (études du CAUE en cours).

➤ Principe de prudence

Compte tenu des incertitudes concernant certaines recettes budgétaires (dotations d'Etat, FPIC, droits de mutation, taxes d'aménagements, etc...), celles-ci seront estimées avec prudence.

Les subventions d'investissements non encore notifiées seront mentionnées pour les valeurs probables les plus faibles.

Les dépenses seront inscrites avec la plus grande précision possible et en prenant en compte l'effet de l'inflation prévisible au vu du contexte international.

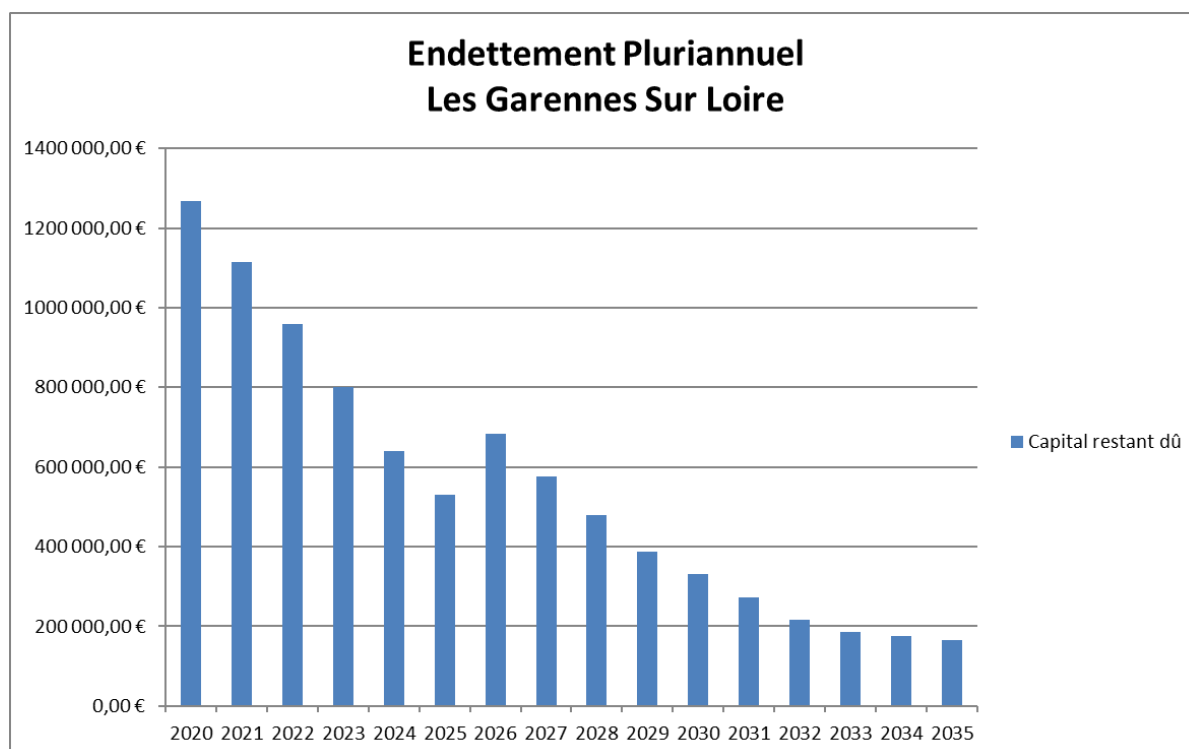
➤ Taux de fiscalité

La volonté municipale est de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau actuel pour l'année 2026.

L'objectif étant de retrouver une capacité d'autofinancement proche de 800 000 euros.

➤ Emprunt

La commune des GARENNES SUR LOIRE se désendettera de 105 339 € en 2026. Le capital restant dû au 1/01/2026 s'élève à 682 620 €, soit un montant par habitant d'environ 142 €.



Compte tenu de la politique municipale de vouloir finaliser les investissements en cours, dont les équipements sportifs, il est donc envisagé la souscription d'un second emprunt pour un capital de 450 000 €, sur l'année 2026.

Dans ces conditions, l'endettement au 31/12/2026 se situerait à 1 100 000 €, soit 230 € par habitant.

LES PROSPECTIVES BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET

	CFU 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
Dépenses						
011 - Charges à caractère général	1 018 231	1 050 000	1 081 500	1 113 945	1 147 363	1 181 784
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 041 892	1 220 000	1 256 600	1 294 298	1 333 127	1 373 121
014 - Atténuations de produits	363 425	308 000	318 290	318 290	318 290	318 290
014 - Prélèvement SRU	30 614	45 000	45 000	45 000	70 000	70 000
65 - Autres charges de gestion courante	749 597	800 000	824 000	848 720	874 182	900 407
66 - Charges financières	18 459	26 000	19 510	15 905	13 038	10 987
	3 222 218	3 449 000	3 544 900	3 636 158	3 756 000	3 854 589
Recettes						
013 - Atténuations de charges	2 281	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	314 289	329 000	338 870	349 036	359 507	370 292
73 - Impôts et taxes	39 057	40 000	40 000	40 000	40 000	40 001
731 - Fiscalité locale	2 675 071	2 720 000	2 801 600	2 885 648	2 972 217	3 061 384
74 - Dotations, subventions et participations	1 011 562	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
75 - Autres produits de gestion	171 065	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
	4 213 325	4 242 000	4 333 470	4 427 684	4 524 725	4 624 677
RESSOURCES BRUTES	991 107	793 000	788 570	791 526	768 725	770 088

La capacité d'autofinancement brute attendue pour l'année 2026 se situe à 793 000 €.

Celle-ci permet de rembourser le capital restant dû sur les emprunts sur une durée de 0.86 an, ce qui constitue un ratio de très bonne santé financière.

Les résultats 2025 reportés s'élèvent à 1 090 026.13 €.

Tous ces éléments permettent d'envisager en 2026 la réalisation d'investissements pour environ 3 200 000 €, principalement de ceux des équipements sportifs, dont les délais d'exécution sont à ce stade encore inconnus, et ceux du projet « Les Places _ La Limousine », à St Jean des Mauvrets.

Les perspectives budgétaires 2026-2030 sont présentées en pièces annexes (Cf plan pluriannuel). Ce document sera ajusté et/ou enrichi pour tenir compte de la croissance démographique de la commune.

La capacité à engager de nouveaux projets à partir de l'année 2026, dont certaines valeurs ne sont, à ce stade qu'estimatives, reste donc intacte.

Cependant, il apparaît clairement que des arbitrages seront nécessaires pour présenter des budgets laissant à la collectivité une marge de manœuvre financière. En ce sens, il est impératif que chaque budget soit arrêté en préservant un fonds de roulement minimum de 200 000€.

Le projet phare de ce présent mandat concerne la rénovation de l'école publique des Deux Moulins, bâtiments construits en 1977.

La projection de la démographie à dix ans est donc nécessaire pour ajuster au plus près ces travaux de remise à niveau de ses fonctionnalités.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine sera mandatée, dès ce début de mandat pour analyser les besoins.

➤ Baisse durable de la démographie infantile qui questionne

Quelle sera l'ampleur de la baisse démographique en France dans les prochaines décennies ? D'après les projections publiées par l'Insee, la population des 5-10 ans, déjà orientée à la baisse, devrait continuer de diminuer jusqu'en 2039. Une légère reprise interviendrait ensuite pendant une dizaine d'années, avant une nouvelle phase de recul jusqu'en 2070.

Il s'agit bien de projections établies par l'Insee à partir du recensement de 2018, reposant sur plusieurs hypothèses relatives à la fécondité, à la mortalité et au solde migratoire.

Et une baisse nationale marquée jusqu'en 2039.

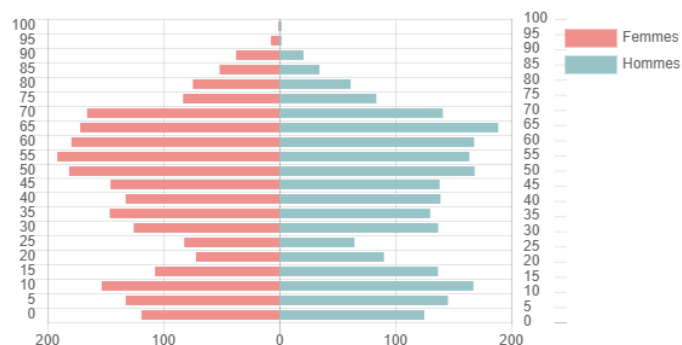
Longtemps supérieur à la moyenne européenne, le taux de fécondité recule fortement. Dans son scénario central retenu ici, l'Insee anticipe un indicateur de 1,6 enfant par femme à partir de 2030, contre 2 enfants par femme en 2010.

Autour de 2039, un léger rebond démographique est attendu pendant une dizaine d'années. Il correspond à l'arrivée dans la tranche des 5-10 ans des enfants nés au début des années 2000.

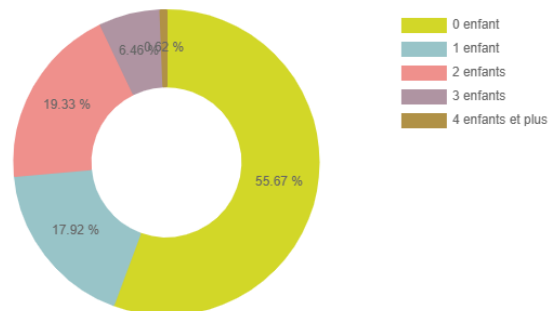
À partir de 2049, la tendance baissière reprendrait et se prolongerait jusqu'en 2070, date à laquelle s'arrêtent les projections actuelles.

Focus pour la commune des Garennes Sur Loire

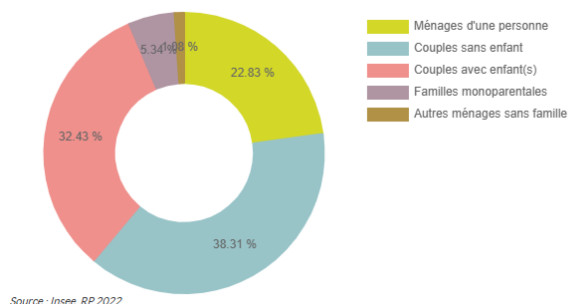
PYRAMIDE DES ÂGES



FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS ②



TYPES DE MÉNAGE ②



Nombre de naissances annuelles depuis 2019 par commune déléguée :

Année	St Jean	Juigné	Total Les Garennes Sur Loire
2019	18	26	44
2020	20	33	53
2021	28	39	67
2022	18	27	45
2023	17	16	33
2024	18	13	31
2025	15	12	27
Total	134	166	300

Carte scolaire : fermeture d'une classe envisagée dès la prochaine rentrée

La carte scolaire dévoilée le 3 avril dernier par la Directrice Académique entérinerait la fermeture d'une classe à l'école des Glycines (commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets).

Pour analyser ces perspectives, afin d'adapter et d'anticiper l'offre des équipements et de services sur les Garennes sur Loire dont les besoins pour :

- L'organisation de la vie scolaire et la restauration scolaire,
- L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement,
- L'offre commerciale ou de services,
- L'anticipation de nouveaux besoins pour la commune et les associations,

la commune sollicitera l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (A.U.R.A.) pour connaître les perspectives démographiques pour la décennie à venir afin que cette base de données permette aux élus de construire un plan pluri annuel d'investissements.

➤ Sollicitation du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) pour l'organisation de la vie scolaire et de la restauration scolaire

La commune des GARENNES-SUR-LOIRE dispose de plusieurs équipements scolaires et périscolaires suscitant des interrogations sur l'état de ces bâtiments et les travaux à conduire pour assurer une pérennité de ces équipements, un fonctionnement plus adapté et une performance énergétique renforcée.

Deux équipements situés sur la commune déléguée de Juigné-sur-Loire semblent aujourd'hui prioritaires dans une première étude de faisabilité à conduire :

École publique des Deux Moulins :

Il s'agit de l'école primaire publique (Les Deux Moulins) située en cœur de bourg (Chemin des Deux Moulins) et à proximité immédiate des différents services publics (Complexe sportif, médiathèque...). Ce groupe scolaire comprend un effectif total de 164 élèves au 1^{er} septembre 2025 (TPS à CM2 – 97 élèves en élémentaire, 67 en maternelle) et dispose d'un service de restauration (liaison chaude – Scolarest) pour 170 rationnaires.

L'équipement assure également l'accueil périscolaire géré par l'Association Familles Rurales (30 à 50 enfants).

Le bâtiment initial a été construit en 1977 et a fait l'objet de différents travaux d'adaptation fonctionnelle (restauration scolaire, sanitaires, salle des maîtres...) et d'extension (salle de repos et de motricité en 2008) pour une surface totale d'environ 948 m². Un modulaire a également été installé pour accueillir une classe complémentaire.

Salle du Petit Louet :

Afin d'apporter un meilleur confort aux différents usages de cet équipement, une hypothèse d'extension serait à étudier.

Afin d'anticiper sur les besoins à venir et d'apporter des réponses à diverses problématiques fonctionnelles identifiées sur ces deux équipements (faisabilité d'une extension pour l'école privée, adaptation fonctionnelle sur différents locaux de l'école publique - sanitaires, salle des maîtres, bibliothèque, restauration scolaire..., rénovation énergétique...), la municipalité des Garennes Sur Loire souhaite apprécier les scénarios possibles pour traiter les problématiques de ces deux équipements.

La précédente équipe municipale a souhaité que le CAUE l'accompagne sur une mission d'étude de faisabilité concernant ces deux équipements :

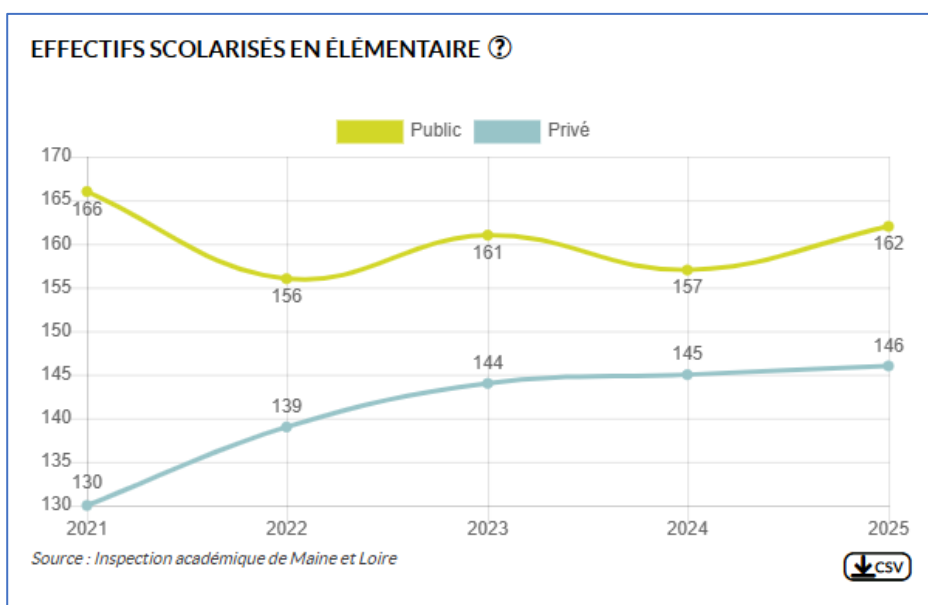
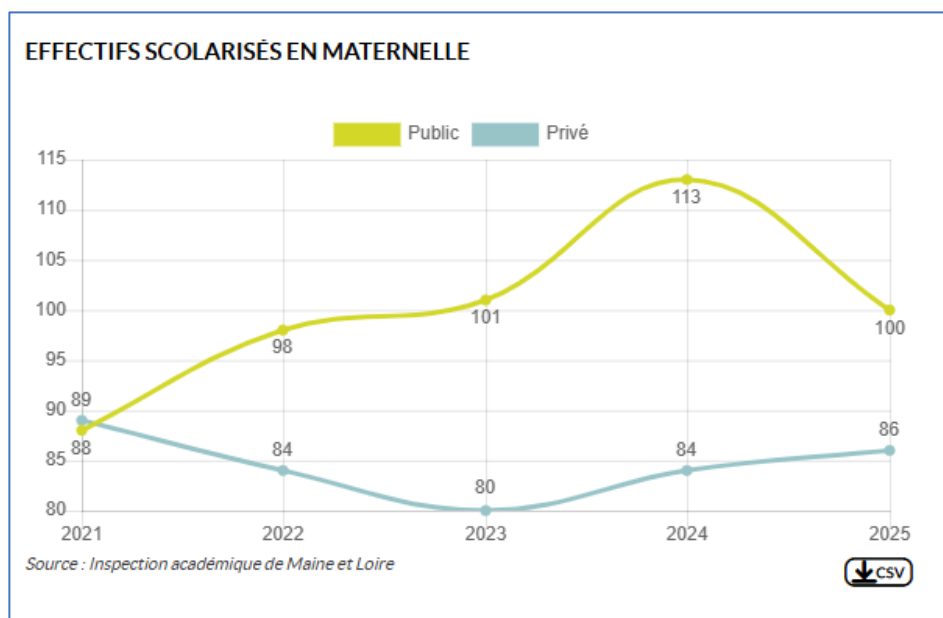
- **École primaire publique** : rénovation et restructuration du groupe scolaire in situ et intégrant les différentes problématiques fonctionnelles précédemment évoquées ;

- **Salle du Petit Louet** : faisabilité d'une extension conditionnée à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Cette étude de faisabilité pour la rénovation du groupe scolaire des Deux Moulins et de la salle du Petit Louet devra être croisée avec les bases de données de la restitution de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine pour connaître les perspectives démographiques pour la décennie à venir.

Le CAUE pourra donc être également sollicité pour étudier l'adaptation de la Tilleulaie, bâtiment communal dédié à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire des deux écoles de la commune déléguée de Saint Jean des Mauvrets ainsi qu'à l'accueil de loisirs sans hébergement, en lui fournissant les différents outils statistiques de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.

Focus pour la commune des Garennes Sur Loire :



CONCLUSION

La situation financière de la commune des GARENNES SUR LOIRE est saine et permet, compte tenu des réserves existantes, d'un endettement faible et d'une bonne capacité d'autofinancement, d'envisager des projets à moyen terme.

Néanmoins, plusieurs paramètres doivent inciter les élus à la plus grande prudence afin de mieux préparer l'avenir :

- ✓ Incertitude sur les recettes de dotations d'Etat,
- ✓ Contexte général inflationniste, avec le risque d'une évolution des charges plus rapide que celle des recettes,
- ✓ Volonté de maintenir un taux d'endettement raisonnable,
- ✓ Besoin d'équipements nouveaux pour faire face à l'évolution démographique.

Une attention toute particulière doit donc être apportée à la recherche d'une optimisation des recettes et d'une réduction des coûts afin d'améliorer les résultats de fonctionnement et de préserver ainsi l'aptitude de la commune à envisager de nouveaux projets tout en préservant un fonds de roulement minimum.